



**PROCÈS-VERBAL**  
**du conseil d'établissement de l'école du Val-Joli**  
**Le 1er février 2020 à 19h par TEAMS**

---

Présents :

Parents :

Mme Aurélie Dubé,  
Mme Carole Beaulieu,  
Mme Annie Bouchard  
Mme Maude Picard  
M. Yann Françonnet

Membres du personnel :

Mme Nancy Royer, personnel enseignant  
Mme Stéphanie Gervais, personnel enseignant  
Mme Mélanie Chabot, rep. du service garde  
Mme Nathalie Voyer, directrice  
Mme Annick Caron, directrice adjointe  
Mme Vicky Rioux, personnel enseignant  
Mme Shérone Lesage, rep. pers. soutien

### **1. Adoption de l'ordre du jour**

#### **CÉ-2020-2021-03-16**

Nous ajoutons au point 11a) Mesures de tutorat à l'école, au 11b) Mesure de bien-être à l'école 11c) Objets perdus. L'ordre du jour est proposé par Madame Bouchard et adopté à l'unanimité.

### **2. Suivi et adoption du procès-verbal du 23 novembre 2020**

#### **CÉ-2020-2021-03-17**

Après avoir apporté deux petites corrections, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **3. Questions et discussion-Formation obligatoire pour les membres du conseil d'établissement**

Mme Dubé fait un bref survol des fiches 1 à 4. Une précision est apportée sur le rôle de substitut. En effet, pour qu'un substitut prenne la place d'un membre élu au sein du conseil d'établissement, ce dernier doit démissionner de son poste. Afin de s'assurer que chaque membre complète la formation, Mme Voyer nous fera parvenir un tableau à remplir.

### **Décisions**

#### **4. Consultation obligatoire auprès des élèves (fiche no 19)**

Depuis cette année, le conseil d'établissement doit consulter, au moins une fois par année scolaire, les élèves ou un groupe d'élèves. Pour les membres du conseil, c'est l'occasion unique de mieux connaître les élèves, d'ajuster ou d'actualiser certains documents ou projets en cours dans l'établissement et de fonder leurs décisions sur les préoccupations ou besoins réels des élèves. Plusieurs sujets de consultations sont proposés aux membres du conseil. À la prochaine réunion du conseil d'établissement, une proposition sur les sujets de consultation sera déposée.

#### **5. Règle de fonctionnement du service de garde pour 21-22 (fiche no 10)**

##### **CÉ-2020-2021-03-18**

Mme Voyer nous présente le guide de fonctionnement du service de garde de l'école du Val-Joli. Quelques petites précisions et modifications ont été apportées au guide. Il est proposé par Madame Dubé et secondé par Madame Picard d'approuver le guide de fonctionnement.

## **6. Temps d'enseignement des spécialités**

**CÉ-20-21-03-19**

Mme Dubé présente le document concernant le temps des spécialités pour 2021-2022. Sur proposition des enseignants, le statu quo est demandé. Il est proposé par Madame Picard et secondé par Madame Beaulieu d'approuver le temps d'enseignement des spécialités.

## **Informations**

### **7. Représentante au comité de parents**

Madame Picard nous présente des sujets discutés lors de la dernière rencontre. Ils ont discuté entre autres des formations offertes aux parents. Ils ont également profité de la rencontre pour informer les parents de la nomination du nouveau protecteur de l'élève.

### **8. Présidence**

Madame Dubé nous mentionne avoir discuté avec quelques parents de son réseau et constate que ceux-ci sont satisfaits du travail mené auprès des enfants par le personnel de l'école. De plus, elle nous informe de ses intentions de trouver des solutions pour améliorer la sécurité des élèves aux abords de l'école.

### **9. Direction**

#### **a) budget de l'année en cours-reddition de compte**

Madame Voyer nous présente le budget de l'année en cours. Elle nous précise, que dû à la situation actuelle, les revenus du service de garde seront moins élevés que prévu et qu'un déficit est à prévoir.

#### **b) Contenus en Orientation Scolaire et Professionnelle (COSP) (fiche no 14 B)**

Madame Voyer nous informe que les COSP ne figurent pas dans le document produit par le MEES sur les savoirs essentiels, mais qu'ils font toujours partie des contenus à enseigner en 5e et 6e année. Par contre, compte tenu de la situation actuelle, il appartient aux enseignants d'enseigner ce qui est prioritaire.

#### **c) Éducation à la sexualité (fiche no 14 B)**

Madame Voyer nous informe que l'éducation à la sexualité ne figure pas dans le document produit par le MEES sur les savoirs essentiels, mais qu'elle fait toujours partie des contenus à enseigner du préscolaire à la 6e année. Par contre, compte tenu de la situation actuelle, il appartient aux enseignants d'enseigner ce qui est prioritaire.

#### **d) suivi OPP**

Madame Voyer nous informe des activités réalisées par l'OPP. Entre autres, des décorations de Noël ont été installées afin de participer au concours proposé par la ville de Québec. D'ailleurs une subvention de 500\$ a été versée au comité par la ville, pour leur participation. La prochaine rencontre aura lieu le 8 février prochain.

#### **e) Covid**

Depuis la dernière rencontre, une classe du préscolaire a été fermée au retour du congé des fêtes. Aussi, le port du couvre-visage est devenu obligatoire pour tous les élèves de la 1re à la 6e année et autorisé pour les élèves du préscolaire dans les aires communes, les corridors ainsi que dans le transport scolaire. À cet effet, une communication aux parents sera envoyée à propos de "L'ABC du couvre visage".

### **10. Service de garde**

Depuis la dernière rencontre, trois journées pédagogiques ont eu lieu. Pour le 11 décembre, 106 enfants ont participé à la journée sur 121 inscriptions. Pour la journée du 15 janvier, 126 élèves ont participé à la pédagogique sur 148 élèves inscrits. Finalement, le 25 janvier, 103 élèves se sont présentés sur 115. Pour les prochaines journées pédagogiques, tous les élèves inscrits au service de garde pourront, si les parents le souhaitent, participer aux journées pédagogiques.

## **11. Autres sujets**

### **a) Mesure de tutorat à l'école**

Avec les dernières mesures ajoutées par le ministre, l'école dispose d'un budget de 5,83\$/élève pour offrir du tutorat en dehors des heures de classe. La direction consultera les enseignants le 8 février prochain, à la réunion du personnel, afin de recueillir des propositions.

### **b) Mesure de bien être à l'école**

Avec les dernières mesures ajoutées par le ministre, l'école dispose d'un budget de 5000\$ pour veiller au bien-être du personnel et des élèves. La direction consultera les enseignants le 8 février prochain, à la réunion du personnel, afin de recueillir des propositions.

### **c) Objets perdus**

À la demande de Monsieur Françonnet, le service de garde organisera plusieurs moments dans l'année pour sortir, près de la porte 7, les bacs d'objets perdus. Un message sera envoyé aux parents afin de les informer des différents moments.

## **12. Levée de l'assemblée**

**CÉ-2020-2021-02-20**

Mme Rioux propose la levée de l'assemblée à 21h05. Adopté à l'unanimité.

---

Annick Caron, secrétaire de la réunion

---

Aurélie Dubé, présidente

---

Nathalie Voyer, Directrice